

Objet : Avis d'enquête publique - votre référence 2018-159 demande d'installation d'une bulle couvrant 3 terrains de tennis à l' Astrid

Messieurs Delfosse et Lucca bonjour,

Suite à mes 2 visites je tiens d'abord à vous remercier de votre bon accueil.

Après l'examen du dossier d'installation d'une bulle sur 3 terrains de l' Astrid (Centre de Délassement de Marcinelle), en vos bureaux les 13 et 19-12-2018, je vous prie de trouver ci-après mes commentaires.

Généralités:

Suite à la demande de la ville de Charleroi d'installer une bulle de 48.52*36.74 soit 1782m² au sol en zone verte, une décision négative du collège de Gerpinnes ne peut être qu' émise dans un souci **d' un minimum de cohérence politique.**

Dans les années 2012, à moins de 60 m des terrains 1 à 3, un projet de construction de 11 appartements, non situés en zone verte eux, **a été REFUSE** par l' Administration.

J'ai toujours dans mes dossiers quelques courriers de riverains qui ont remarquablement marqué leur opposition et qui ont, au final, obtenu du Collège Communal de Gerpinnes un rejet du projet appelé aussi "BALLERIAUX". A titre exemple, vous trouverez, en fichier attaché, l'argumentation remarquablement motivée d'un riverain qui s'opposait à ce projet.

Points particuliers:

Le plan consulté, est daté de juin 2018, a comme auteur de projet Madame Cerise Noel et comme dessinateur Pierre Borraccetti d' IGRETEC..

Tout d'abord les dimensions de la bulle constituent déjà une première nuisance.

Des niveaux et cotes relevés je retiens, que la surface couverte au sol des 3 terrains est de 48.52m*36.74m **soit 1782M²!!!**pour la hauteur maximale de cette bulle, c'est à dire la différence des cotes 143.71-132.91 M est de **10.8 m.**

Ne connaissant pas exactement la forme de la bulle, je ne peux calculer la surface déployée avec précision.

Sa surface pourrait donc être de **+2250M²? et d' un volume estimé proche des 10000 M3!!!! A titre de comparaison, le projet BALLERIAUX (11 appartements) devait faire un volume de 6000 à 6500 M3 MAXIMUM . Ces chiffres sont cruels,** et donnent la taille de ce "PAQUEBOT". Il est bien dommage que dans le dossier présenté aux citoyens tous ces chiffres soient absents! Nous sommes bien loin de subir seulement quelques petits inconvénients.

Le projet comporte de nombreux questionnements.

Sur le plan, j'ai remarqué la présence d'une cuve à mazout de 2400L!. Je suppose, faute de descriptif détaillé, que cette cuve servira à alimenter une soufflerie pour maintenir l'intérieur de la bulle en expansion, ainsi que pour le chauffage qui est un chauffage d'apport.

Questions :

Qu'entend-t-on par un chauffage d'apport? Il aura-t-il une régulation de la T° à réglage interne "**infraudable**"?

Quelle est la T° dite de confort dans le dossier? Supposons une t° de confort à l'intérieur de la bulle de 8 à 10°C avec une T° moyenne extérieure de 3°C pendant les 6 mois. Quels sont les chiffres de l'IRM d'Uccle?

Je ne doute pas que cette cuve soit à double paroi mais combien de fois sur les 6 mois d'utilisation sera-t-il nécessaire de faire le plein?

Pour la soufflerie, quelle est sa puissance, quel sera le débit (d'air **CONTINU (info. dans le dossier), je comprends : 6 mois 24H sur 24?**) qui circulera entre les 2 peaux, les décibels, la consommation de fuel?.... pour maintenir cette surpression par rapport à la pression atmosphérique. Quel sera le type de chauffage d'apport (brûleur au mazout aussi?), puissance...

Le choix du Mazout est dangereux et peu respectueux de l'environnement: La durée d'une bulle peut raisonnablement être estimée de 20 ans, (c'est à dire que nous roulerons, à cette époque, presque tous, avec des véhicules électriques mais la bulle brûlera toujours du mazout!)

Pour l'éclairage intérieur de la bulle **pas d'infos**, quelle puissance, lux requis.....

Par ailleurs, le choix de l'implantation retenu de la cuve à mazout est ici aussi **regrettable** : à 8 m du canal de décharge venant du trop plein et de la vanne de fond du grand lac, à environ 20 m du ruisseau du fond des Haies qui sort du déversoir du grand lac. Au moindre incident, la pollution au mazout ira jusqu'à la Sambre!

Dans le cadre 6 du dossier "**Liste et motivation des dérogations et écarts**" je lis que le ruisseau du fond des Haies n'est pas impacté sur ses abords. Comment peut-on écrire cela alors que le choix de l'implantation constitue **UN RISQUE MAJEUR!**

Les murs qui canalisent le ruisseau des Haies le long des terrains 3 et 6, sont dans un état plus qu'**INQUIETANTS**, les pierres sont décelées en de nombreux endroits, des pans entiers sont écroulés dans le ruisseau.

Ces murs, dans le passé, ont été abîmés par le passage de camions! **Qui prendra la responsabilité de faire passer un camion citerne pour remplir la cuve à mazout?**

HISTORIQUE :Le mur a commencé, il y a +/- 10 ans, à s'écrouler sur une distance de +/- 1 mètre. A ce jour, il est écroulé sur une distance de + de 15 M et l'on peut voir les 2 prochains M qui s'écrouleront dans les mois qui viennent.

Pendant +/- 5 ans pour assurer le passage de camions chargés d'équipements pour le tournoi de l'Astrid, quelques camions de GRAVATS étaient JETES chaque année dans le ruisseau pour "**RENFORCER!!**" les berges et "**sécuriser!!**" les lieux. Fatigué de voir de nombreuses personnes de la Ville et de la Province se pencher sur ces murs, il y a plus de 2 ans, je me suis rendu auprès d'eux pour demander quand une réparation sérieuse allait être entreprise. Il faut savoir que quand je suis intervenu, Marcinelle du côté du marché vespéral et Couillet, près du bassin Solvay, avaient connu des inondations, (je pense que le ruisseau des Haies part en direction du bassin Solvay) j'ai signalé à l'agent provincial qu'à "chaque crue ou lors de gros orages ..." une partie des gravats étaient emportés par le courant et partaient vers la Sambre. Il m'a signalé qu'il allait faire rapport

Depuis 2 ans il n'y a plus de gravats jetés pour renforcer la berge du ruisseau. Ces constatations de bon sens devraient éclairer votre décision. (voir quelques photos en fichier attaché).

Dans le dossier aucune information relative au montage, démontage de la bulle, quels seront les moyens de manutention mis en oeuvre, le stockage à même le sol, le rangement de la bâche les 6

mois d'été sera le long des terrains? Quelles seront les conditions de stockage afin d'assurer de longues années d'utilisation?

Le choix d'une bulle gonflée pour créer une surpression est un choix regrettable et des plus énergivores, comparé au système par exemple AIRCOVER ayant des tubes gonflables ETANCHES avec une économie d'énergie de **90%**.

La bulle ayant une durée de vie sans doute de 20 ans.

Dans le dossier technique, je suis aussi étonné de lire que cette bulle ne donnera pas lieu à des rejets alors qu'il y aura une cuve de mazout ?

Que le voisinage ne subira pas des nuisances sonores, alors qu'il y a une soufflerie!

Un autre point largement contestable et qui concerne la question f relative au dossier consulté aux modes des transports prévus et voies d'accès et de sortie pour le mazout et les équipements divers: **LA REPONSE EST : SANS OBJET** Le camion pour remplir la cuve à mazout et la mise en place et le rangement de cette bulle de 2250M² ne requièrent-ils pas un minimum d'équipements de manutention (une bâche comme cela pèse quel poids ...2.25T???)

A la question impact sur le paysage : réponse AUCUN.

C'EST SURREALISTE DE LIRE CELA.

Mon argument suivant relève de la pure observation de l'Astrid au quotidien, en dehors de la semaine pour le tournoi juniors en mai, ce club est déserté!

Une bulle couvrant 3 terrains ne correspond en rien au besoin du club qui

malheureusement n'a pratiquement plus de joueurs alors que cette saison a connu une météo remarquable. En tenant compte d'une mise à disposition des terrains de 9 à 21H (l'éclairage est très bon), je dirais qu'entre mai et début octobre, **25% d'un terrain** était occupé. Cette estimation peut être vérifiée par le relevé du planning, je suppose.

Dans le dossier, je lis comme argumentation qui justifie une bulle couvrant 3 terrains : Il (le club) est dans une situation critique car les membres sont obligés de se diriger vers un club avec des terrains couverts pour la saison hivernale. **Désinformation** : je confirmede mai à octobre +/- 25% **d'un terrain** occupé.

Par souci d'objectivité en août, j'ai connu un peu plus d'activité 1 semaine 2 terrains occupés sans doute à l'occasion d'un tournoi. Je vois des joueurs de cartes, des joueurs de pétanque OUI ... même cette année sur les terrains 4 et 5 mais des joueurs de tennis malheureusement ils sont pratiquement INEXISTANTS, je suis désolé d'écrire cela mais c'est la vérité.

Le choix de couvrir 3 terrains avec une bâche unique en surpression **est le résultat d'un calcul de rentabilité!** élaboré, (j'espère pas uniquement) par un ou plusieurs membres du Tennis club de LOVERVAL GERPINNES (un membre du comité m'a écrit cela en juin 2018, je peux mettre ce document à disposition !!!!!).

Sans doute faut-il comprendre que la demande émane plutôt du tennis de Loverval Gerpennes

Comme le tennis de l'Astrid est malheureusement au bord de la faillite (lu dans le dossier consulté) je comprends pourquoi LOVERVAL GERPINNES est hautement intéressé de pouvoir jouer l'hiver sur 3 terrains couverts à peine à 500 m, à vol d'oiseaux, de leur base et sachant que dans leur quartier, il ne serait pas question d'installer ne fût-ce qu'une bulle, les riverains s'y opposeraient farouchement.

Autres questions sans réponses : Les heures d'ouverture pour l'accès à la bulle.

Enfin, aucune concertation n'a pas été entamée par l'Astrid avec les autres clubs de tennis de Charleroi et contrairement à des affirmations écrites de Loverval Gerpennes je confirme que ces autres clubs **NON PAS DE TERRAIN COUVERTS**.

En mai et cette semaine encore, j'ai pris contact et/ou rendu visite aux responsables des clubs de tennis de Mont-Sur-Marchiennes (250 membres), de Gilly (180 membres et en forte croissance) et de Gosselies (90 membres) ces 3 clubs sont tous sous la responsabilité de la Ville de Charleroi. Ces 3 clubs étaient fort étonnés de la tournure des choses.

Sauf Gosselies, mais bien MSM et Gilly, ont tous les 2 des dossiers avancés et pendants pour couvrir

2 ! terrains.

Ces 3 clubs n'ont **JAMAIS été approchés par l'Astrid** pour le projet qui nous concerne.

Gosselies n'est demandeur, lui, de rien. Durant l'hiver, leurs joueurs ont un accord avec un club privé voisin.

Je me permets de rappeler aussi qu'une pétition de 33 riverains du club de Loverval Gerpennes, nous informe d'autres dommages que nous pourrions connaître par la présence de la bulle gérée (en tout ou en partie) par le club de Loverval/Gerpennes. Merci aux 3 personnes de Loverval qui m'ont transmis Le Petit Lovervalois N° 310 de juillet 2018 sur le sujet "REUNION DE QUARTIER (spéciale) RCIT DU 27 juin 2018. C'est édifiant, avec l'Astrid même dans le passé le plus glorieux, nous n'avons pas subi de tels dommages! **NON MERCI** nous tenons pas à subir les dérives dénoncées par les riverains du club de tennis de Loverval-Gerpennes. **Voir le fichier attaché.**

Conclusions :

Les difficultés de l'Astrid qui est au bord de la faillite ne sont pas une raison pour proposer une solution coûteuse, pas respectueuse du voisinage et de sa zone verte. Les autres clubs n'ont pas le vie facile c'est évident mais la bonne question à se poser est pourquoi l'Astrid en est arrivé à ce point de préfaillite.

Je vais faire HURLER des riverains. Ne pourrait-on pas envisager positivement pour un club qui est pratiquement une coquille vide une bulle de conception plus respectueuse consommant 90 % d'énergie en moins, **sur le terrain 4?**

De toute évidence, on comprend pourquoi le club de Loverval Gerpennes est intéressé par l'installation d'une bulle couvrant 3 terrains : dans leur quartier, impossible de présenter un tel projet, les nuisances sont déplacées, c'est Charleroi qui paie les 25% du projet, Infrasports 75%

Voilà des réponses. Pourquoi le Président de Loverval Gerpennes a-t-il "géré" **seul** les échanges de mails avec moi en juin 2018, le Président de l'Astrid ayant complètement disparu du débat?

Je réalise maintenant en me relisant qu'à la réunion de quartier de Loverval Chéniat en date du 05-06-2018 lors de mon interpellation, sans le savoir, je suis "tombé" dans un lieu qui n'avait rien de NEUTRE et manifestement j'ai CONTRAIRE des plans, des calculs de rentabilité déjà établis.... dans le dos du conseil communal de Charleroi.

"L'AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE", requiert une réponse NEGATIVE.

PS: Je transmets ce mail aux échevins de Charleroi concernés, à Monsieur Busine et à quelques riverains.

En attendant la décision de la commune de Gerpinnes, je réfléchis à la suite à donner.

Comme le permet la ville de Charleroi, je demande sans attendre, pour un prochain conseil communal, dans le cadre de l' "INTERPELLATION CITOYENNE" de pouvoir publiquement m' exprimer et informer les 51 membres du conseil.

De contacter ensuite, si nécessaire, Monsieur Stokis (fonctionnaire qui délivrera ou pas le permis), Infrasport et pourquoi pas la presse....

Merci Messieurs Lucca et Delfosse de m'avoir lu et de bien vouloir transmettre mes commentaires à votre collègue de Gerpinnes, ainsi que de me communiquer la date de passage de ce point en séance publique.

Vigneron Gérard
Rue du Tunnel 76-4
6010 Couillet.